



La Banque Laurentienne hausse le dividende sur ses actions ordinaires

9 décembre 2015

MONTRÉAL, le 9 déc. 2015 /CNW Telbec/ - Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada annonce aujourd'hui la hausse du dividende sur ses actions ordinaires de 0,56 \$ à 0,58 \$ par action. Un dividende trimestriel régulier de 0,58 \$ par action a été déclaré et sera versé le 1^{er} février 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 4 janvier 2016.

Le dividende sur les actions ordinaires qui est mentionné ci-dessus est considéré comme un dividende déterminé aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

Les actions ordinaires ci-haut mentionnées sont des actions admissibles au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Par conséquent, les détenteurs de ces actions peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires nouvelles de la Banque. Ils bénéficient alors d'un escompte de 2 % du prix d'investissement et n'ont aucun frais de courtage, honoraires ni frais de service à payer relativement à ces achats.

Les détenteurs de ces actions peuvent de plus continuer d'effectuer des versements en espèces à tous les mois en vue de souscrire des actions ordinaires additionnelles conformément aux modalités du régime.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253. Les propriétaires véritables et les détenteurs non inscrits d'actions doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus de renseignements: Louise Bergeron, Vice-présidente, Bureau de la direction, Bureau : 514 284-4500, poste 4840, Cellulaire : 514 978-0453, louise.bergeron@banquelaurentienne.ca